

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres : 18
En Exercice : 18
Présents : 17
Votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six,
Le 21 mai à 17h00

Le Comité Syndical

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle de réunion à la Communauté de communes Touraine Val de Vienne sous la présidence de **Madame Cynthia DIEU COURREGES**.

Date de convocation : 12/05/2026

PRESENTS : Cynthia DIEU COURREGES – Jean-Luc DUPONT – Etienne MARTEGOUTTE – Christophe BAUDRY – Philippe BLANCHARD – Florence BOULLIER – Jean-Michel BURLET – Laurent CHAUVELIN – Thierry DEGUINGAND – Sophie LAGREE – Laurent LALOUETTE – Anna LAMBOUL – Reynold L'HERMINE – Denis MOUTARDIER – Vincent NAULET – Sébastien PROUTEAU – Nathalie VIGNEAU

OBJET :

**Délégation de pouvoirs au
Président**

Absent excusé avec procuration Absents :

Aurélie GASNIER donne pouvoir à Etienne MARTEGOUTTE

Sophie LAGREE est désigné Secrétaire de séance

Selon l'article L5211-10 du CGCT, la Présidente, en outre, par délégation du Comité Syndical, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres qui peuvent être passés en procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (article 4) ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes (article 6) ;
- De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Comité Syndical, l'attribution de subventions (article 26) : aucun projet d'étude ou programme d'actions sollicitant le budget du Syndicat ne sera toutefois engagé sans l'accord préalable du Comité Syndical comme il est d'usage au Syndicat.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Comité Syndical approuve la délégation des pouvoirs donnés à la Présidente.

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Cynthia DIEU COURREGES